

## Formulaire de demande de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (règlement L-12631)

### Identification du requérant

Veillez écrire en caractères d'imprimerie.

Titre :  Madame  Monsieur

Nom et prénom du requérant :

Tél. résidence :

Tél. cellulaire :

Adresse postale :

Adresse de courriel :

J'accepte que la Ville de Laval me contacte afin d'obtenir des informations en lien avec l'utilisation de mon vélo à assistance électrique pour des fins de statistiques.

### Identification du vélo à assistance électrique acheté

Nom du commerce où le vélo a été acheté :

Marque du vélo acheté :

Modèle du vélo acheté :

Date de l'achat (jour-mois-année) :

/

/

Coût (avant taxes) :

\$

### Conditions d'admissibilité du requérant

- Être résident lavallois
- Avoir fait l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf et admissible pour soi-même ou pour son enfant âgé entre 14 et 17 ans, et ce, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019.
- Soumettre ce formulaire à la Ville de Laval, au plus tard le 31 janvier 2020, avec les pièces justificatives demandées (voir section sur les pièces justificatives).

### Conditions d'admissibilité du vélo à assistance électrique

- Possède un guidon et des pédales
- Conçu pour rouler sur au plus 3 roues en contact avec le sol
- Peut-être propulsé par l'effort musculaire
- Muni d'une batterie rechargeable qui n'est pas une batterie au plomb
- Muni d'un ou plusieurs moteurs électriques ayant, seul ou en groupe, les caractéristiques suivantes :
  - la puissance totale nominale de sortie continue (mesurée à l'arbre de chaque moteur) ne dépasse pas 500 W;
  - s'il est enclenché par l'effort musculaire, la propulsion par le moteur cesse dès que cesse l'effort;

- s'il est enclenché par une commande d'accélération, la propulsion par le moteur cesse dès que les freins sont utilisés;
- l'effet d'entraînement cesse lorsque la vitesse du vélo à assistance électrique atteint 32 km/h sur un terrain plat.
- Équipé de l'un des dispositifs de sécurité suivants :
  - un mécanisme marche-arrêt pour démarrer et arrêter le moteur électrique;
  - un mécanisme qui empêche l'enclenchement du moteur avant que le vélo n'ait atteint la vitesse de 3 km/h.
- Porte une étiquette qui précise dans les 2 langues officielles qu'il s'agit d'un vélo à assistance électrique

## Pièces justificatives

Vous devez joindre toutes les pièces justificatives à votre demande de subvention :

### **Facture d'achat du vélo à assistance électrique**

Une copie complète et lisible de la facture d'achat d'un vélo à assistance électrique neuf. La facture doit être rédigée en français ou en anglais et doit identifier le nom et les coordonnées du commerçant, la date de l'achat et tous les renseignements permettant d'identifier le nom du fabricant et le modèle de vélo à assistance électrique.

### **Une copie de deux preuves récentes de résidence du requérant**

Les preuves de résidence admissibles sur le territoire de la Ville au moment de la demande de subvention doivent indiquer le nom et l'adresse du requérant. Les preuves suivantes sont admissibles :

- Compte de taxes de l'année courante ou précédente
- Compte d'électricité datant de moins de 30 jours
- Bail de location pour l'année en cours d'une résidence située à Laval
- Bulletin de paie datant de moins de 30 jours
- Permis de conduire

**Lorsque la demande de subvention vise un vélo à assistance électrique pour un mineur âgé de 14 à 17 ans, les preuves suivantes doivent également être fournies :**

### **Une copie lisible du permis de conduire de la classe 6D**

Le permis de classe 6D autorise la conduite d'un cyclomoteur conformément au Règlement sur le permis (RLRQ, c. C-24.2, r. 34) pour les mineurs âgés de 14-17 ans.

### **Une copie lisible d'une preuve établissant que le requérant admissible est le parent ou le tuteur du mineur visé par la demande de subvention** (seulement lorsque la demande est effectuée par le parent ou le tuteur du mineur).

Une des preuves suivantes doit être fournie :

- Un acte de naissance;
- Une déclaration de naissance;
- Une ordonnance du tribunal.

Veillez noter que les photocopies doivent être lisibles, sans quoi les documents vous seront retournés et vous perdrez votre priorité. La Ville n'est pas responsable des demandes perdues, mal acheminées, illisibles ou incomplètes.

Les subventions seront accordées dans l'ordre chronologique de la réception des demandes complètes et conformes au regard des dispositions du règlement L-12631 *Visant à accorder une subvention pour favoriser l'achat d'un vélo à assistance électrique*. La subvention ne peut être accordée lorsque les fonds destinés à ce programme sont épuisés.

## Signature

En signant ce formulaire, vous autorisez qu'un représentant de la Ville de Laval vérifie, en personne ou par téléphone, la conformité des informations transmises.

Signature du propriétaire :

Date (jour-mois-année)  /  /

Notez que la Ville de Laval peut utiliser toutes les informations ou les autres données provenant d'une demande de subvention pour usage interne ainsi que dans des rapports.

## Envoi de la demande

Envoyez le présent formulaire ainsi que vos pièces justificatives par la poste à l'adresse suivante :

VILLE DE LAVAL  
Action environnement  
Subvention verte – Vélo à assistance électrique  
480, boulevard Armand-Frappier  
Case postale 422, Succursale Saint-Martin  
Laval (Québec) H7V 3Z4